

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le..... 15 OCT. 2007.....



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er et 2 octobre 2007

2007 DEVE 116 - Plan Climat de Paris.

Mme Anne HIDALGO et M. Yves CONTASSOT, rapporteurs.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et L. 2511-15 ;

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique française ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement de Paris, en date du 17 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement de Paris, en date du 20 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement de Paris, en date du 24 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement de Paris, en date du 25 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement de Paris, en date du 20 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement de Paris, en date du 18 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement de Paris, en date du 18 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement de Paris, en date du 17 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement de Paris, en date du 24 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement de Paris, en date du 24 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement de Paris, en date du 17 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement de Paris, en date du 24 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement de Paris, en date du 20 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement de Paris, en date du 17 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement de Paris, en date du 17 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement de Paris, en date du 24 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement de Paris, en date du 17 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement de Paris, en date du 17 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement de Paris, en date du 24 septembre 2007 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement de Paris, en date du 18 septembre 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 18 septembre 2007, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le Plan Climat de Paris ;

Sur le rapport présenté par **Mme Anne HIDALGO** et **M. Yves CONTASSOT**, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article premier.- Avis favorable est donné au Plan Climat de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.

Art. 2.- La présente délibération sera notifiée à M le Préfet de Paris, ainsi qu'à M. le Préfet de police.

Art. 3.- La présente délibération sera notifiée à M. le Président du Conseil Régional d'Ile de France ainsi qu'aux services de l'Etat sollicités.

Art. 4.- Le Plan Climat de Paris sera transmis pour information et avis aux départements et aux collectivités limitrophes.

Art. 5.- La présente délibération fera l'objet pendant un mois d'un affichage en mairie et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

**Pour copie conforme,
La Secrétaire générale du Conseil de Paris,**


Gisèle BLANCHARD.